



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/20453  
8 février 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 8 FEVRIER 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le  
texte d'une lettre datée du 8 février 1989, qui vous est adressée par M. Tariq  
Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République  
d'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente  
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI

ANNEXE

Lettre datée du 8 février 1989, adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq

Vous n'êtes pas sans savoir que les forces armées iraniennes ont occupé, pendant de nombreuses années, une partie considérable du territoire iraquien. Jusqu'au moment de la libération de ces territoires en avril 1988, la situation se présentait de la manière suivante :

<u>Région</u>	<u>Superficie occupée</u> (Kilomètres carrés)
1. Fao	235
2. Shalamcheh	175
3. Majnun	1 447 (y compris la superficie du lac)
4. Makhfar Zayd	56
5. Sayf Saad-Sanuba	143
6. Zubaydat	127
7. Mehran	182
8. Halabjah/Panjwin/Mawat	1 899
9. Hajj Umran	170

Les forces armées iraquiennes ont libéré ces territoires iraquiens occupés qui représentaient une superficie totale de 4 434 kilomètres carrés à l'issue de combats continus qui se sont déroulés d'avril à juillet 1988. Au cours de ces combats, les forces iraquiennes ont libéré les zones de Fao, Shalamcheh, les îles de Majnun et de Zubaydat et la zone orientale de Bassorah ainsi que Halabjah et Hajj Umran.

Vous n'ignorez pas non plus qu'au cours de ces combats, les forces iraquiennes ont dû pénétrer à l'intérieur du territoire iranien et y imposer leur autorité pendant un certain temps, en vue de s'acquitter de leur mission qui consistait à chasser les forces iraniennes occupantes et à les dépouiller de leurs armes et de leurs équipements militaires. Après avoir recouvré l'ensemble du territoire iraquien et détruit la machine de guerre iranienne, les forces iraquiennes se sont immédiatement retirées. Au cours de ces opérations, l'Iraq avait occupé 9 619 kilomètres carrés de territoire iranien.

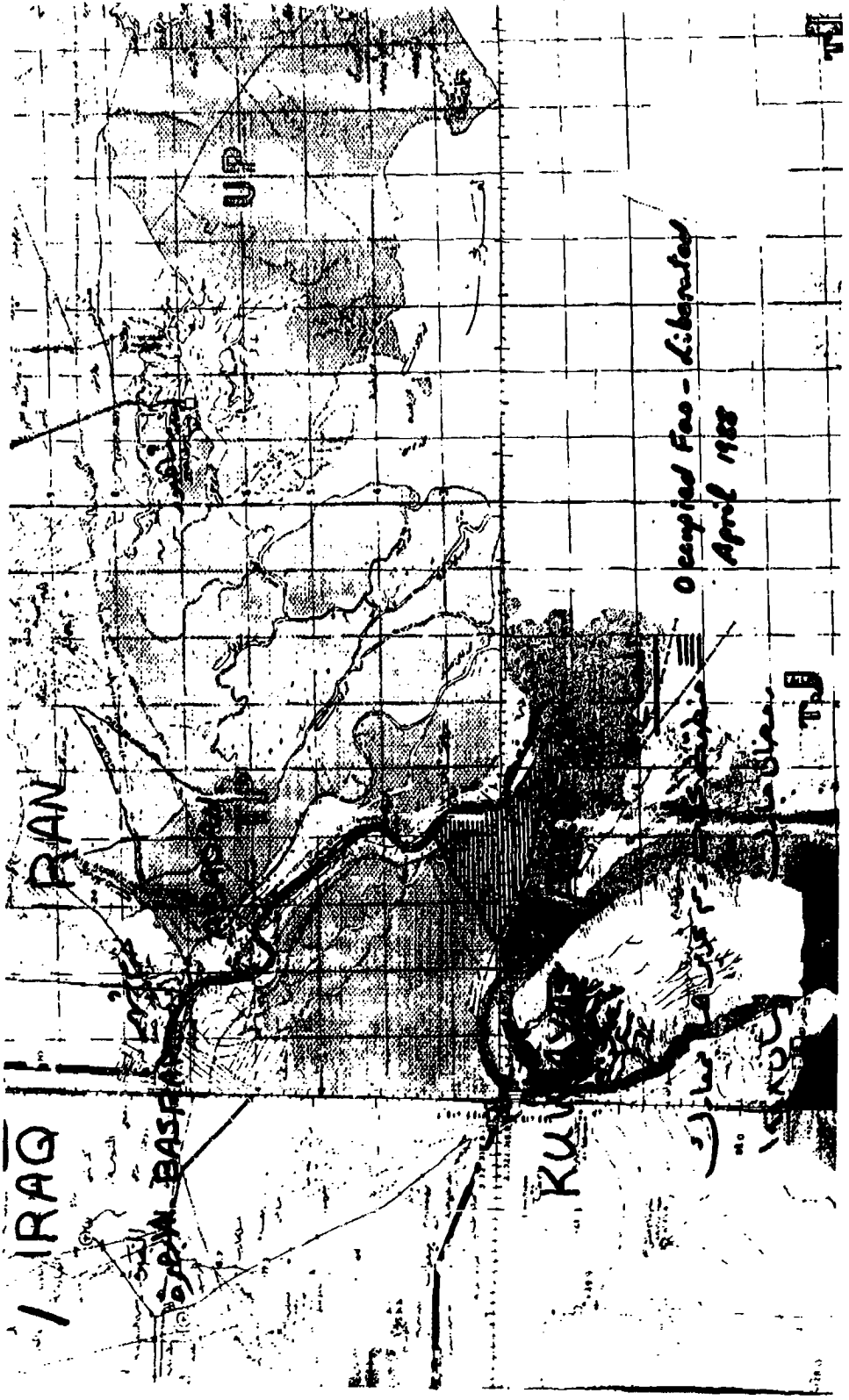
Nous vous communiquons, ci-joint, une série de cartes représentant les territoires iraquiens que l'Iran avait occupés pendant plusieurs années refusant de s'en retirer en dépit de l'adoption de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, dont la dernière en date était la résolution 598 (1987). Sont également indiqués sur ces cartes les territoires iraniens dont les forces iraquiennes se sont retirées de leur propre initiative, au terme de la guerre de libération.

Ces faits ainsi documentés démontrent la bonne volonté de l'Iraq et prouvent que ce pays respecte la souveraineté nationale de son voisin, l'Iran n'a aucune ambition territoriale à son égard et souhaite parvenir à un règlement qui préserve les droits et la dignité des deux parties, conformément aux règles du droit international et aux dispositions de la résolution 598 (1987). Ils font également apparaître la différence essentielle qui existe entre la position de principe de l'Iraq et celle de l'Iran, lequel a occupé des territoires iraquiens par la force en définissant cette occupation comme "une libération" et en parlant de ces territoires et des richesses qu'ils contenaient comme s'ils lui appartenaient (voir à cet égard les nombreuses lettres que nous vous avons adressées et qui ont été distribuées comme documents du Conseil de sécurité), démontrant ainsi qu'il désirait en prendre possession et s'en servir de base pour étendre son occupation et son expansion.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Vice-Premier Ministre et  
Ministre des affaires  
étrangères de l'Iraq,

(Signé) Tariq AZIZ



IRAG

IRAN

BASRA

UP

KUWAIT

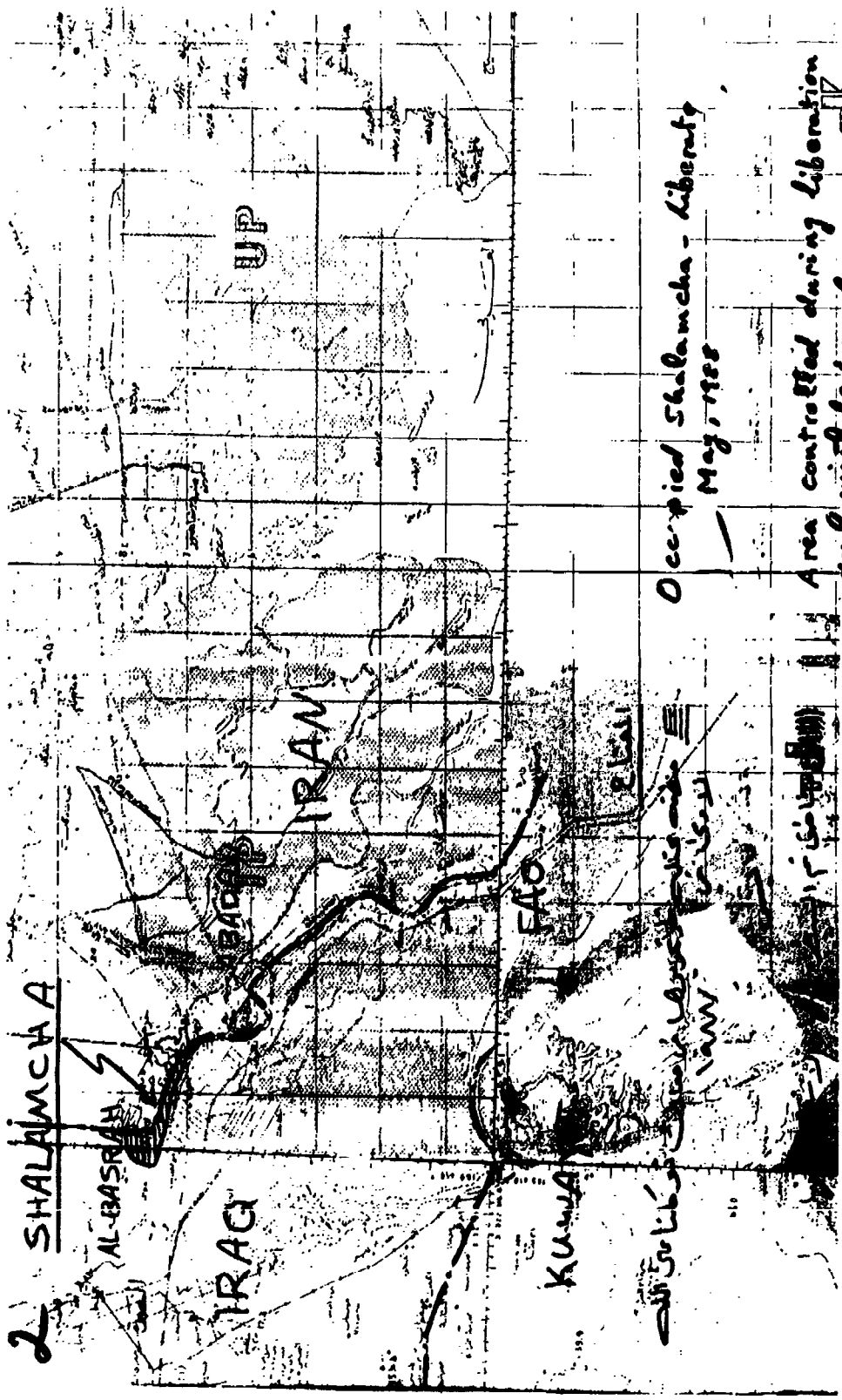
Occupied Fao - liberated April 1948



Basra

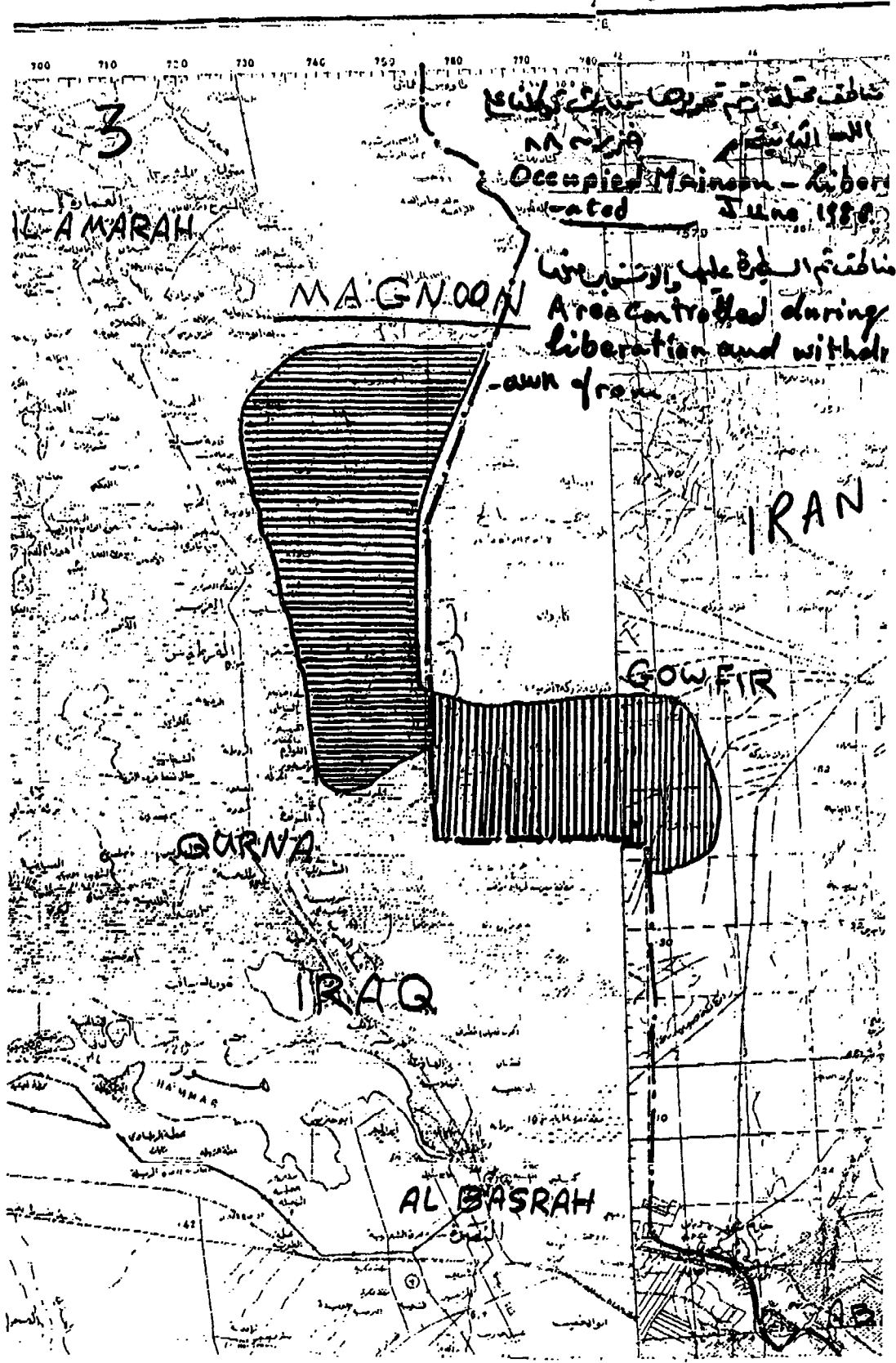
UP

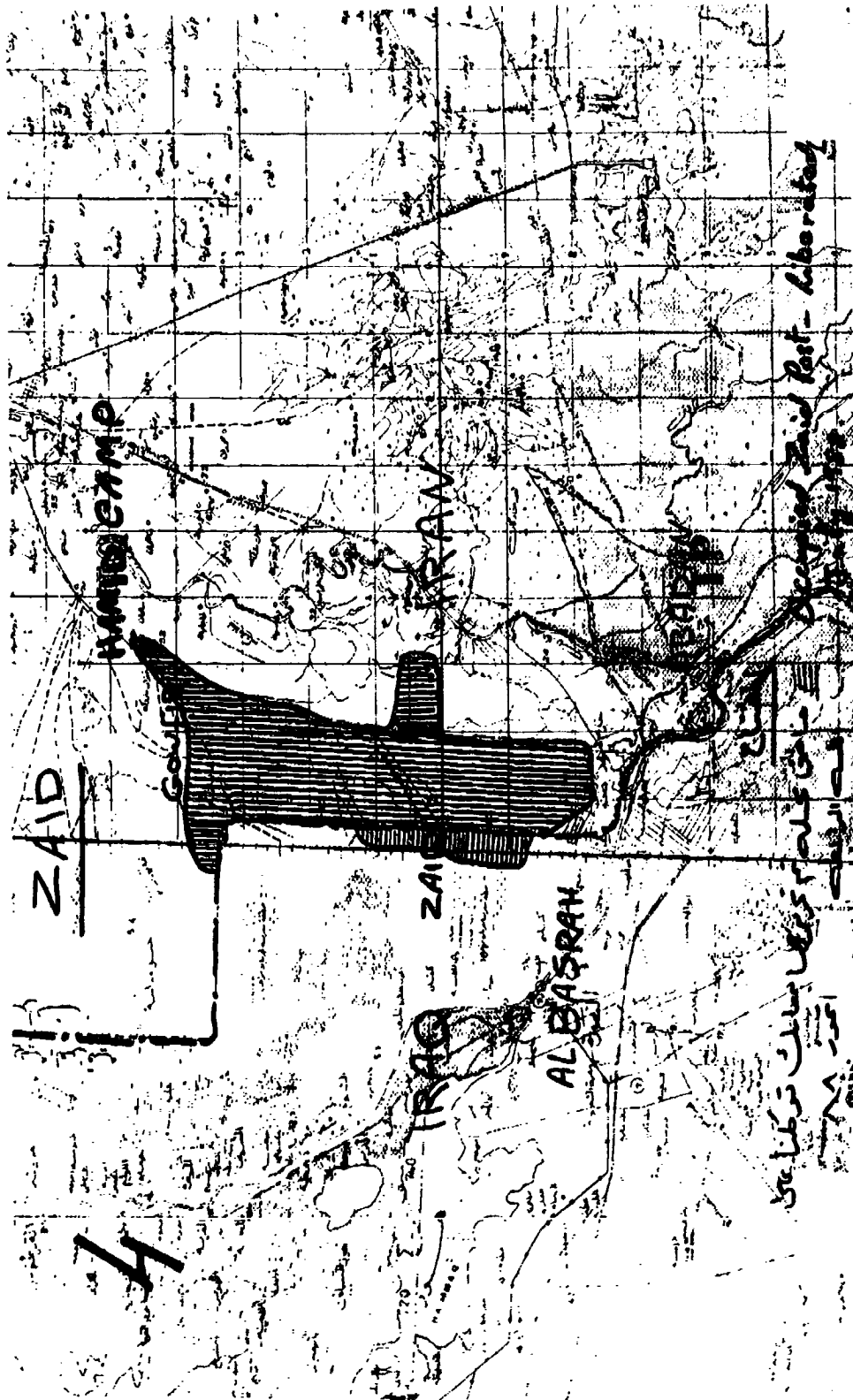
UP



Occupied Shalamcha - liberated  
 May, 1988

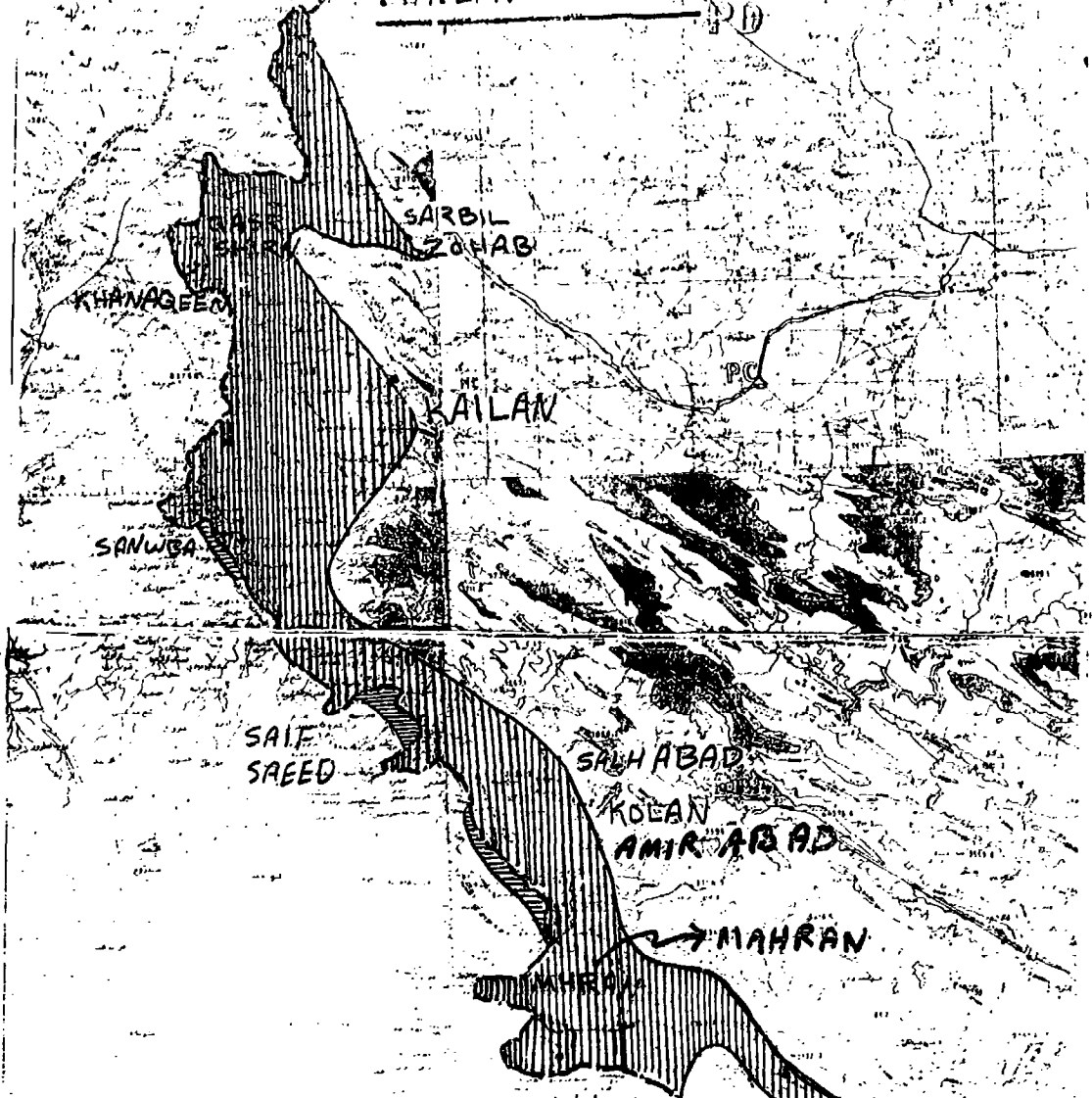
Area controlled during liberation  
 and withdrawal from.





3

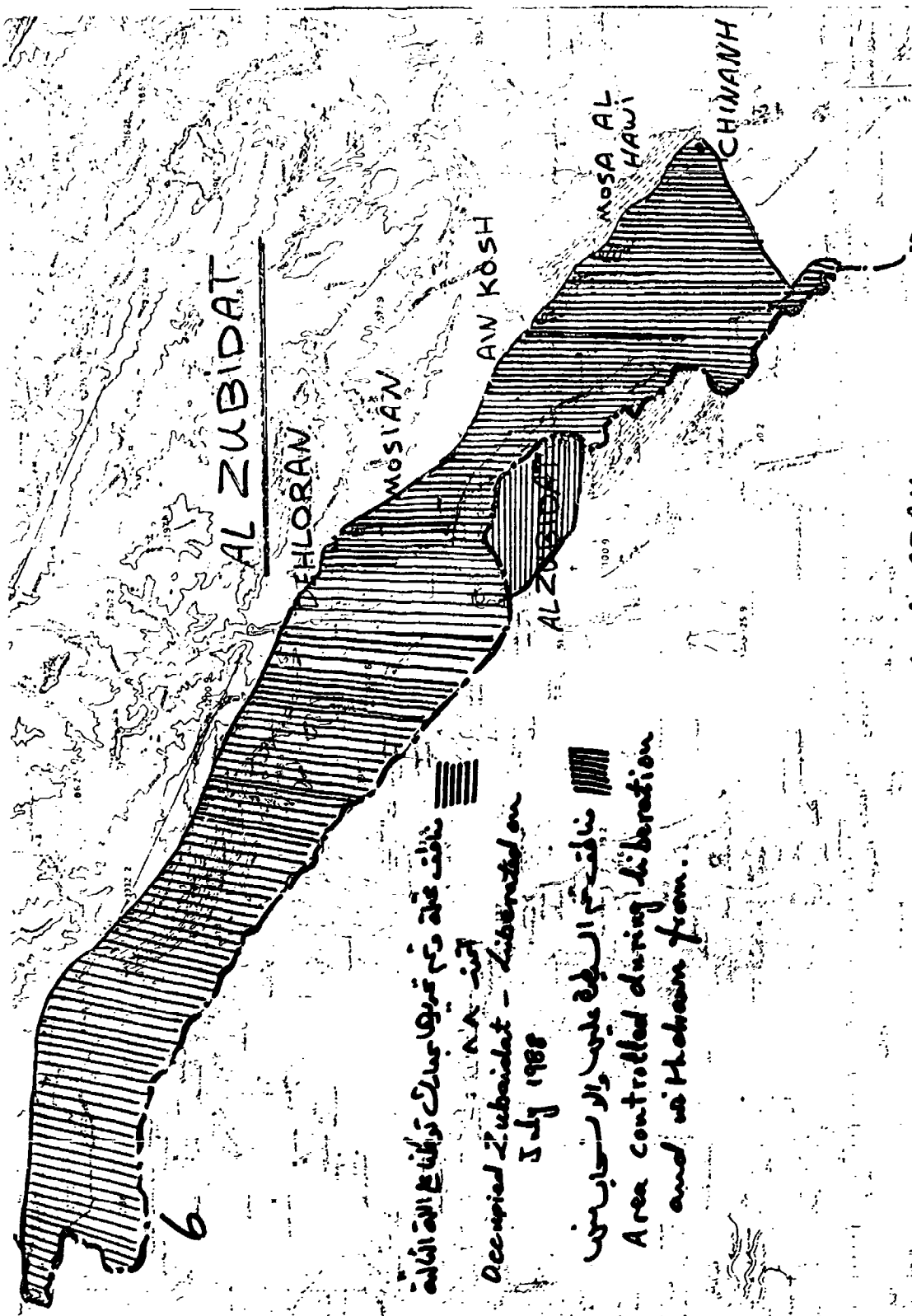
# KAILAN - MAHRAN



المناطق التي تم تحريرها أو مصادر  
 أو كونا على الله الرايعال  
 المناطق تم السيطرة عليها ولا شعاب من

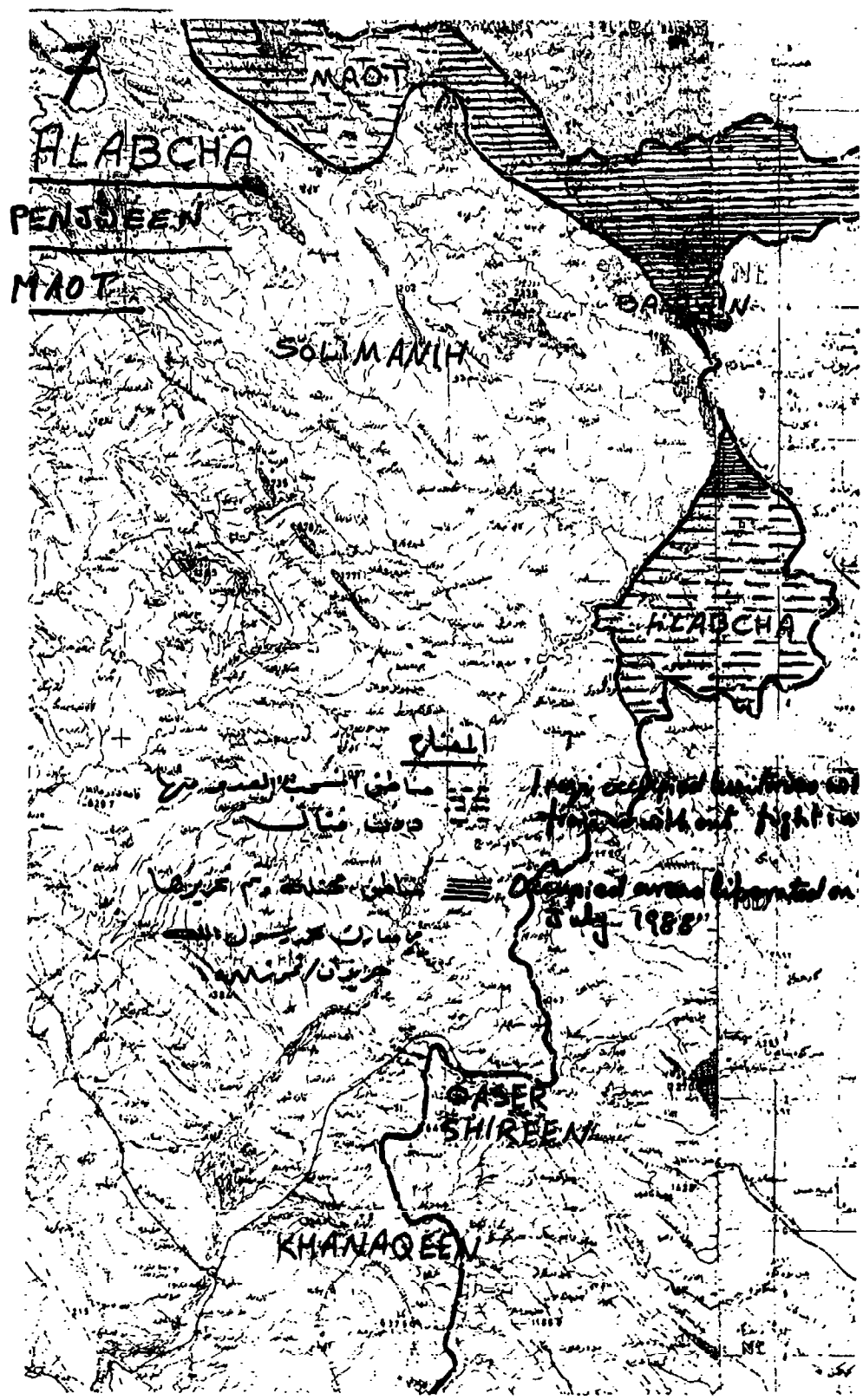
Occupied  
 Sait Saed - Zanzibar liberated  
 July 1988  
 Area controlled during liberation  
 and withdrawn from

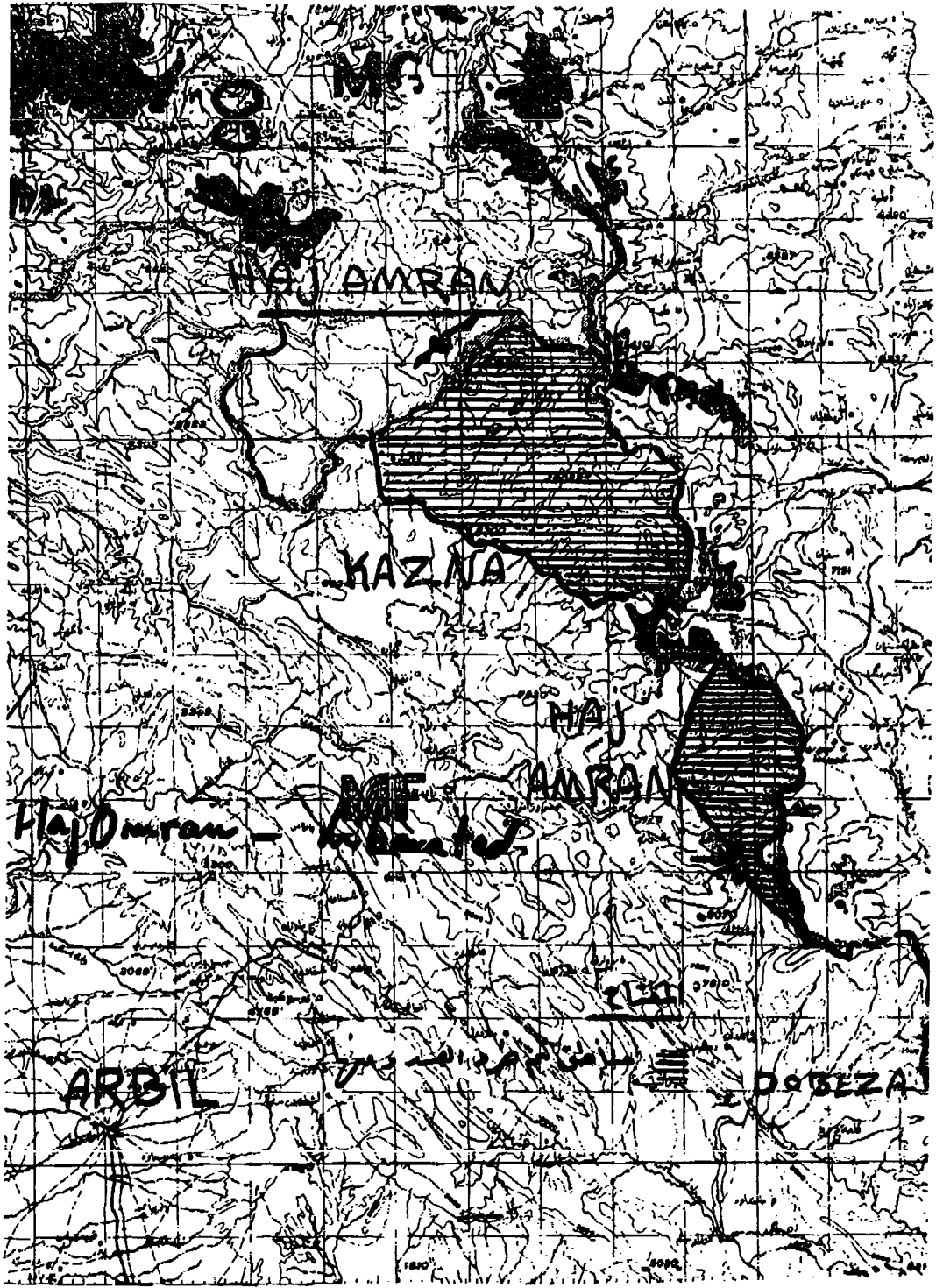




شائفة عمدة و تم تحريرها بحدك نورالدين ابه الله  
 تحت امره  
 Occupied Zubaidat - Librated on July 1988  
 شائفة عمدة الية بلبه ولا استجابوا  
 Area controlled during liberation  
 and withdrawn from.

6





HAJ AMRAN

HAZINA

Haj Omran

AL-FAY

ARBIL

DARBIZA